



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	23	3	0	23/3/2026

D2026-20

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean Louis EYCHENNE

Secrétaire de séance : Odette PONS

OBJET : SIVOM SAGe - ELECTION DES DELEGUES AUPRES du SIVOM Sautrune Ariège Garonne

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu les statuts du SIVOM SAGe,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité syndical du SIVOM SAGe.

En application de l'article L5711-1 du CGCT, cette élection doit en principe se faire au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue ou, après deux tours, à la majorité relative.

Toutefois, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret mais à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Sont candidats en tant que délégués titulaires : Monsieur Pierre DELMAS

Sont candidats en tant que délégués suppléants : Monsieur Patrick RASSINEUX

Élection à main levée :
Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12
Ont obtenu :

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Pierre DELMAS	23
Monsieur Patrick RASSINEUX	23

À l'issue du vote, Monsieur Pierre DELMAS est proclamé élu délégué titulaire et Monsieur Patrick RASSINEUX délégué suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne comme représentant titulaire : Monsieur Pierre DELMAS
- Désigne comme représentant suppléant : Monsieur Patrick RASSINEUX
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SAGe accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation du Comité syndical du SIVOM SAGe.

Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Certifié exécutoire par le Maire
Notifié le 30/03/2026
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30/03/2026
Et l'acquiescement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération
Et de la publication le 30/03/2026
Fait en mairie de Longages, le 27/03/2026

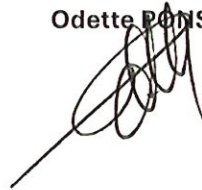
Le Maire

Jean-Michel DALLARD



Le Secrétaire de séance

Odette PONS



Affiché en Mairie le 30/03/2026

Jusqu'au 30/04/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ELECTION DE 1 DELEGUE TITULAIRES ET 1
DELEGUE SUPPLEANT
AU COMITE SYNDICAL DU SIVOM SAGE.**

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars à 20h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Longages, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, maire.

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJO, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Odette PONS

Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité syndical du SIVOM SAGE.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au Comité syndical du SIVOM SAGE.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Sont candidats en tant que délégués titulaires : Monsieur Pierre DELMAS. Sont candidats en tant que délégués suppléants : Monsieur Patrick RASSINEUX

- a. Nombre de votants : 23
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (= a - b - c) : 23
- e. Majorité absolue : 12

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Pierre DELMAS	23
Patrick RASSINEUX	23

Les 2 délégués élus par le conseil municipal pour siéger au Comité syndical du SIVOM SAGE, sont :

- Désigne comme représentant titulaire : Monsieur Pierre DELMAS
- Désigne comme représentant suppléant : Monsieur Patrick RASSINEUX
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SAGE accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation de la Commission Territoriale.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27/03/2026, à 21h10, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le secrétaire et les assesseurs.

Signature du maire : 	Signature du secrétaire de séance : 
Signature des assesseurs : 	

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

N° 2026_20

S2LO

ID : 031-213103039-20260327-D2026_20-DE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>